

Délibération 2023/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 3 février 2023

Date de la convocation : 30/01/2023

Date d'affichage : 30/01/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : GESTION EN ENERGIE PARTAGEE – HERAULT ENERGIES

L'an deux mil vingt-trois et le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIO, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal un projet d'adhésion au nouveau service d'Hérault Energies de Gestion en Energie Partagé (GEP).

L'adhésion au service GEP est ouverte aux communes et intercommunalité à travers la prise d'une délibération. D'une durée de 5 ans reconductible tacitement, elle permet de bénéficier d'une analyse et d'un suivi personnalisé des consommations d'énergie des bâtiments publics.

L'équipe GEP apporte des préconisations techniques, avis et conseils neutres et objectifs.

Dans un contexte de tension budgétaire et de changement climatique les collectivités peuvent grâce à la GEP réduire leur dépense en énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le coût de cet accompagnement pour la commune est de 220 € (tarif commune de moins de 2000 habitants).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au service de Gestion en Energie Partagée d'Hérault Energies,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

Et publication ou notification DEVE

Date de réception de l'AR: 09/02/2023

034-213401979-20230203-DE_2023_009-DE